



CONFÉRENCE EN DIRECT
NAVIGUER : UN RÊVE
ACCESSIBLE FINANCIÈREMENT

YACHTING/
wlive®

Fonctionnaires/salariés

Durée annuelle du travail: l'écart public-privé reste significatif

L'écart résulte surtout d'un nombre plus élevé de jours de congé et de RTT, et dans une moindre mesure des arrêts maladie



©Freepik



Mécomptes publics, François Ecalle

Le rapport annuel de la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) permet de faire le point sur la durée du travail des fonctionnaires en 2019 et de la comparer à celle des salariés du secteur privé.

La durée annuelle du travail à temps complet dans la fonction publique, hors enseignants, est de 1 640 heures en 2019. Elle est donc supérieure à la durée légale de 1 607 heures mais inférieure de 4 % à celle des salariés du secteur privé (1 711 heures).

“La durée annuelle du travail à temps complet dans la fonction publique, hors enseignants, est de 1 640 heures en 2019. Elle est donc supérieure à la durée légale de 1 607 heures mais inférieure de 4 % à celle des salariés du secteur privé (1 711 heures)”

La DGAFP exclut les enseignants car elle considère qu'ils répondent mal au questionnaire de l'enquête d'où proviennent ces chiffres et y sous-estiment la durée réelle de leur travail. La direction des statistiques du ministère du Travail (Dares) a néanmoins publié la durée annuelle du travail à temps complet dans la fonction publique en y incluant les enseignants. Elle était de 1 577 heures en 2019, soit 8 % de moins que celle des salariés du secteur privé.

Durée hebdomadaire très proche

Depuis 2006, la durée annuelle du travail tend à légèrement augmenter dans le secteur public et elle est à peu près stable dans le secteur privé. Il y a donc une convergence des durées du travail des deux secteurs, mais il subsiste un écart significatif.

Il ne résulte pas de la durée hebdomadaire habituelle, qui est très proche en moyenne dans les secteurs public et privé en 2019 (environ 39 heures). Elle est plus élevée dans la fonction publique d'État et plus faible dans les deux autres fonctions publiques.

Cet écart résulte surtout des jours de congé et de RTT. Les fonctionnaires, hors enseignants, en ont en moyenne 35 (37 dans les services de l'État, 35 dans les collectivités locales et 33 dans les hôpitaux) contre 28 dans le secteur privé (25 dans les entreprises de moins de 10 salariés et 32 dans celles de plus de 500 salariés).

Il y a beaucoup de jours de RTT dans les services de l'État en raison d'une organisation du travail dans certains corps qui conduit à des durées hebdomadaires nettement supérieures à 35 heures. Dans les collectivités locales, il y a beaucoup de jours de congé hors RTT du fait des autorisations d'absence accordées localement (“jours du maire” et congés pour événements familiaux, par exemple).

“Cet écart résulte surtout des jours de congé et de RTT. Les fonctionnaires, hors enseignants, en ont en moyenne 35 (37 dans les services de l'État, 35 dans les collectivités locales et 33 dans les hôpitaux) contre 28 dans le secteur privé”

Le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé dans l'année est de 12,1 dans la fonction publique (9,4 pour l'État hors enseignants, 16,0 pour les collectivités locales et 13,3 pour les hôpitaux) et de 10,3 dans le secteur privé. Le rapport de 2015 de la DGAFP montre que, toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire en tenant compte par exemple de l'état de santé effectif des agents et des conditions de travail), la probabilité d'avoir un arrêt maladie dans l'année est plus élevée dans les fonctions publiques territoriale et d'État que dans le secteur privé et la fonction publique hospitalière.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalé.